

réserve). En dehors des délais définis, le véhicule réservé pourra être mis à la disposition d'autres clients. Si vous vous présentez après ces délais, le loueur fera son possible pour vous fournir un véhicule, mais ne pourra pas vous en garantir la disponibilité. Un surcoût pour « traitement d'arrivée tardive » sera appliqué.

Le délai est de 2 heures après l'heure d'atterrissage d'un avion long courrier et 1 heure après l'heure d'atterrissage d'un avion court ou moyen courrier.

Comme il est indiqué ci-dessous sous la rubrique « Conditions indépendantes de notre volonté », si, suite à des événements ou conditions indépendantes de notre volonté, il est impossible d'accomplir les obligations nous incombant nous pouvons annuler la transaction de location prépayée, auquel cas nous vous rembourserons, sans aucune déduction, le prépaiement de location que vous nous avez versé.

En outre, comme il est indiqué ci-dessous sous la rubrique « Conditions indépendantes de la volonté du client », si, suite à des événements ou conditions indépendantes de votre volonté, il vous est difficile d'accomplir les obligations qui vous incombent, vous en serez dispensé, dès réception d'un avis de votre part nous informant de tels événements ou conditions générales, nous vous rembourserons, sans déduction, le prépaiement de location que vous nous avez versé.

4.3. Conditions indépendantes de la volonté du loueur (Force Majeure)

S'il nous est impossible d'accomplir l'une des obligations nous incombant au lieu, date et heure de départ précisés en raison d'événements ou conditions indépendantes de notre volonté, y compris mais de façon non limitative les actes de gouvernement, inondations, incendies ou autres catastrophes naturelles, conditions météorologiques inhabituellement rigoureuses (y compris tempêtes de vent, de pluie), épidémies, calamités naturelles, guerres, actes terroristes, émeutes, insurrections, rébellions, états d'urgence nationaux, grèves ou autres conflits du travail, pannes de services utilitaires, pannes ou perturbations de traitement ou transmission de données, pannes ou perturbations d'accès ou d'approvisionnement, alors dans le cas d'une réservation prépayée, celle-ci sera annulée et vous sera remboursée rapidement, sans déduction de dommages forfaitaires.

4.4. Conditions générales indépendantes de la volonté du client

S'il vous est impossible d'accomplir l'une quelconque des obligations vous incombant ci-dessus intitulé « location prépayée » au lieu, date et heure de départ précisés en raison d'événements ou conditions générales indépendantes de votre volonté, y compris mais de façon non limitative les actes de gouvernement, inondations, incendies ou autres catastrophes naturelles, calamités naturelles, guerres, actes terroristes, émeutes, insurrections, rébellions, états d'urgence nationaux, grèves ou autres conflits du travail, pannes ou perturbations de traitement ou transmission de données, alors dans le cas d'une réservation prépayée, celle-ci sera annulée et vous sera remboursée rapidement, sans déduction de dommages forfaitaires.

Veillez noter, cependant, que les événements et conditions qui sont indépendants de votre volonté mais qui ne sont pas de nature générale, y compris, mais de façon non limitative votre état de santé et celui des passagers vous accompagnant, ne vous dispenseront pas de l'accomplissement des obligations vous incombant dans le cadre d'une transaction de location prépayée.

Pour vous protéger contre les événements et conditions imprévisibles propres à votre personne ou aux passagers vous accompagnant, vous devrez envisager de souscrire à une assurance de voyages ou prendre d'autres mesures similaires.

4.5 Non présentation du client

En cas de non présentation du client dans les délais autorisés, son acompte sera perdu.

5. PRISE EN CHARGE/LIVRAISON/RESTITUTION/PROLONGATION

5.1. Le véhicule vous est remis en bon état de fonctionnement et muni de tous les documents, équipements et accessoires nécessaires.

Vous acceptez de nous restituer le véhicule dans le même état que lors de sa prise en charge, hormis l'usure normale du véhicule et muni des mêmes documents, équipements et accessoires, au lieu, à la date et à l'heure indiqués dans le contrat de location.

5.2. Nous procéderons à une vérification de l'état du véhicule au début de la location et à la restitution du véhicule. Un représentant du loueur établira un relevé de toutes les dégradations constatées d'un commun accord. Vous reconnaissez que vous serez tenu responsable de toute perte ou tout dommage subi par le véhicule, ses documents, équipements ou accessoires au cours de la location.